# \* \* \* \*

#### **MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS**

### Au Conseil communal d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 3 septembre 2010

#### PREAVIS N° 332/2010

## Demande de crédit pour la réfection des drainages des chalets de l'Arsat et de La Séleyre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Situation

Les chalets d'alpage de l'Arsat aux Mosses et de La Séleyre à La Forclaz se ressemblent et doivent tous les deux subir un assainissement à l'arrière des bâtiments. Si les pourtours et les accès ont par le passé déjà été goudronnés, le temps et la nature de l'exploitation des chalets ont progressivement rendu les sols boueux par le passage du bétail du côté des sorties des étables.

#### 2. Travaux

Réfection des surfaces extérieures à l'arrière des chalets. Etanchéifier les pieds de mur des bâtiments pour permettre l'évacuation des eaux pluviales en les éloignant des chalets par écoulement sur une surface goudronnée et bétonnée en légère pente en direction des talus en aval.

Installation des chantiers ; terrassements des parties arrières des chalets ; réglages des pentes et arrangement des talus dans un rayon de 30m ; pose d'un géotextile ; mise en place de tout-venant et damage ; mise en place de 7 cm d'enrobé HMT 11 N après compression.

#### 3. Investissement

Total	Fr.	54'000.00
Divers	Fr.	4'000.00
Terrassement et maçonnerie La Séleyre	Fr.	25'000.00
Terrassement et maçonnerie l'Arsat	Fr.	25'000.00

#### 4. Financement

Les travaux seront financés par les liquidités. L'investissement sera amorti sur 15 ans.

#### 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 332/2010 du 3 septembre 2010,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection décrits dans le présent préavis;
- d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 54'000.00.
- d'admettre le mode de financement proposé.
- d'amortir cet investissement sur 15 ans par le biais du budget annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NON DELLA MUNICIPALITE

La Syndic La Secrétaire

nnie Oguey Sill Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2010

Délégué municipal : M. Philippe Parisod, Municipal